Pour être certifié CAL, il y a 2 étapes :

1- l'examen QCM en ligne
2- le rajout de la qualité de CAL sur la licence

1- **l'examen du CAL en ligne**
Important : Il est plus pratique de remplir le QCM à partir d'un PC.
Mais si vous utilisez un mobile pour cela, tenez le téléphone dans le sens horizontal

Suivre le lien : https://perfarbitres.com/cal
Une fois sur le site, vous devez compléter avec votre numéro de licence, votre ligue d'appartenance, et la formation suivie (Rugby Loisir à plaquer)
Sur la page suivante apparait :

- En haut à droite, un lien vers les règles du jeu Loisir à plaquer
- En dessous, les 30 questions du QCM.
 Pour obtenir la certification, le candidat doit obtenir un sans-faute, sachant qu'il peut recommencer autant de fois qu'il le souhaite le QCM.
 Une fois, le sans-faute obtenu, le candidat obtiendra un certificat nominatif.
 Il avertit son club qu'il a réussi l'examen pour que l'on passe à la phase 2.

2- **le rajout de la qualité de CAL sur la licence**
Une fois réussi l'examen du CAL, il est nécessaire de faire figurer la mention "CAL" sur sa licence : c'est cela qui valide la formation.
Le club du futur CAL doit, donc, retourner sur Ovale2 pour rajouter la qualité de CAL à la licence du joueur.
Voir le lien Rajouter-une-qualité-à-un-membre-licencié qui explique comment faire : c'est comme rajouter la qualité d'éducateur ou de dirigeant à quelqu'un qui a déjà une licence active.
2 points particuliers sur ce document :

- L'onglet "AFFILIES" dont il est question en page 4, se nomme maintenant "LICENCIES"
- En page 8, au moment de sélectionner la qualité, il faut prendre la ligne "LICENCE ARBITRE" et répondre OUI.
 Pas la peine de chercher CAL : cela n'existe pas sur le formulaire.

Ensuite, le demandeur va entrer dans une affiliation classique : il va recevoir un mail de la FFR avec les codes d'accés pour accéder au formulaire.
Il faut juste répondre aux questions sur l'Assurance (Etape 3)
Laisser de côté la ligne : "Attestation des gestes qui sauvent"
Quand il a fini, il avertit son club pour qu'il l'envoie en validation.
Celle-ci demande un peu plus de temps, car elle doit d'abord passer par une validation du DAL (directeur Arbitrage Ligue)

A savoir :
Une formation terrain de 3 heures est possible mais non obligatoire.
La certification est valable pour une saison et doit donc être renouvelée à chaque début de saison.
Le CAL est gratuit pour tout licencié.